



UNE AFFAIRE DREYFUS AUX ÉTATS-UNIS

**L'AFFAIRE
SACCO ET VANZETTI**

Par M. Henri GUERNUT

Secrétaire Général de la Ligue

Prix: 2 francs

PARIS

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
10, rue de l'Université, VII^e

1927



Et mon ami de Marmouren,

Je suis en de
prière à la fois
connaître en France.

Mes affectueux

Marmouren

**L'AFFAIRE
SACCO ET VANZETTI**

4455
UNE AFFAIRE DREYFUS AUX ÉTATS-UNIS

F 2 B 38

L'AFFAIRE SACCO ET VANZETTI

Par M. Henri GUERNUT

Secrétaire Général de la Ligue

Prix : 2 francs



PARIS

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
10, rue de l'Université, VII^e

1927

UNE AFFAIRE DREYFUS AUX ÉTATS-UNIS

L'AFFAIRE SACCO ET VANZETTI

L'attentat de South Braintree

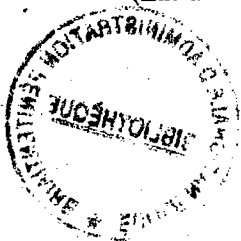
Le 15 avril 1920 (1), à 3 heures de l'après-midi, le caissier Parmenter et son gardien, Berardelli, employés à la maison de chaussures Slater et Morrill, traversaient à pied la rue principale de South Braintree, dans l'Etat de Massachusetts, aux Etats-Unis. Ils portaient dans deux cassettes la paye hebdomadaire des ouvriers : 15.776 dollars, soit, au cours actuel, un peu plus de 400.000 francs de notre monnaie.

A l'improviste, deux individus se précipitent sur eux, les abattent à coups de revolver, arrachent et emportent les cassettes. Une automobile arrive; ils y montent; elle les emmène à toute allure. La

(1) Cette étude a paru en feuilleton, sous une forme à peine retouchée, dans le journal le *Soir*.

Les phrases en *italiques* sont textuellement traduites du dossier officiel.

(Extrait des *Cahiers des Droits de l'Homme*).



scène, déclarent les témoins, n'a duré qu'un clin d'œil.

Le surlendemain, l'automobile abandonnée est découverte dans un bois, à quelque distance. A regarder le sol, on voit qu'une automobile plus petite est partie de là dans une autre direction.

Un attentat aussi audacieux, perpétré en plein jour, dans la rue la plus fréquentée de la ville, avec une précision aussi savante, exalte les imaginations. Raconté, commenté par la presse, il effraie industriels, banquiers, commerçants, qui ne se sentent plus en sécurité. On accuse la police de manquer de vigilance, l'administration de négliger la police. Et, bien entendu, on interpelle le Gouvernement.

Le gouverneur de l'Etat était alors M. Calvin Coolidge, aujourd'hui président de la République des Etats-Unis. Sur sa proposition, la Chambre vote une prime de 25.000 dollars à qui fera trouver la trace des meurtriers. La maison Slater et Morrill annonce qu'elle aussi versera la forte somme. D'autres maisons se joignent à elle. Les policiers multiplient les recherches, s'ingénient en conjectures. Ce n'est pas seulement pour eux un moyen de se réhabiliter, c'est une question de prestige et une question d'argent.

Les semaines passent. On ne trouve rien.

*
* *

Or, quelques mois plus tôt, le 24 décembre 1919, à Bridgewater, dans le même Etat de Massachussets, un attentat du même genre avait été ébauché. Le caissier d'une autre fabrique de chaussures, venant de la banque en voiture et portant 18.000

dollars, avait été, comme Parmenter, arrêté par des individus qui, descendant d'une automobile, avaient tiré sur lui à coups de fusil et de revolver; mais il avait riposté et mis les bandits en fuite.

Il y avait alors, à la tête de la police de Bridgewater, un certain M. Stewart. C'était un homme à la façon de Sherlock Holmes.

« Similitude étrange, se dit-il, au lendemain de l'affaire de South Braintree. Là-bas, comme ici, des individus en auto se sont jetés sur le caissier d'une maison de chaussures et ont opéré de même façon... »

Il s'informe : il apprend que dans un cas comme dans l'autre les agresseurs étaient bruns et avaient l'air d'Italiens ; à Bridgewater, leur coup manque, ils avaient pris la route de Cochesett.

« *Italiens! bruns! auto! Cochesett!* notons cela. Quels sont donc dans la région de Cochesett les Italiens, bruns de figure, qui possèdent ou conduisent une automobile? J'en connais un, parbleu, c'est Boda. Allons-y. »

L'automobile de Boda était en réparation. Evidemment, après une telle aventure, la chose se comprend ! Elle se trouvait au garage de M. Johnson.

— Dites-moi, monsieur Johnson, vous avez bien chez vous l'automobile de Boda?

— Oui.

— Eh bien ! si quelqu'un, un jour, vient la chercher, téléphonez-moi sans délai.

— Entendu.

Le 5 mai 1920, vers la fin de l'après-midi, Boda vient au garage pour y prendre son auto. Il était accompagné de trois hommes. Et c'étaient trois Italiens: Orciani, Sacco, Vanzetti!

M. Johnson essaie de les retenir un moment: « A votre place, monsieur Boda, je n'emmènerais pas la voiture aujourd'hui; elle ne porte point la plaque de 1920; vous pourriez avoir des ennuis avec les autorités. »

Les quatre hommes réfléchissent, se concertent, et puis s'en vont, Boda et Orciani sur leurs motocyclettes, Sacco et Vanzetti par le tramway de Brockton.

Cependant Mme Johnson a téléphoné à la police. Quand les agents arrivent, nos hommes sont partis. Mais on les rejoint aisément. Sacco et Vanzetti sont arrêtés le soir même, Orciani le lendemain matin.

Orciani fournit un alibi incontestable: toute la journée du 24 décembre et toute la journée du 15 avril, il est resté à son travail et n'en a point bougé. Au bout d'une semaine, on le relâche.

Le patron de Sacco, fabricant de chaussures à Stoughton, atteste que le 24 décembre, à l'heure du crime de Bridgewater, Sacco était à la fabrique; mais, le 15 avril, il n'y était pas. Il n'était pas à son travail le 15 avril, vous entendez bien: il était donc à South Braintree.

Quant à Vanzetti, marchand ambulant, eh bien! oui, un marchand ambulant voyage. En conséquence, il pouvait être, il était donc, lui aussi, à South Braintree le 15 avril.

Tous les deux sont Italiens. Et ils sont bruns! Et quand on les a appréhendés, ils venaient cher-

cher une auto! A quoi bon hésiter? Les auteurs du meurtre, les voilà. A présent qu'on les tient, on ne les lâchera plus.

De fait, cela se passait le 5 mai 1920. Et aujourd'hui 10 août 1927, sept ans et quatre-vingt-quinze jours après, on les tient encore!

On n'a point vu Sacco sur le lieu du crime

Un séjour de quinze années à cet observatoire de la nature humaine qu'est la Ligue des Droits de l'Homme m'a donné le sentiment que, parmi les hauts fonctionnaires, parmi les hommes politiques et les magistrats, il n'y a point ou presque point de malhonnêtes gens cyniques. Au rebours, ici et là, de pauvres hommes que la stupidité aveugle, que le parti-pris égare et que l'amour-propre obstine dans l'erreur. Non; point de bandits à la vérité, mais quelques imbéciles.

M. Webster Thayer, juge dans l'Etat de Massachusetts — qui a fait condamner à mort Sacco et Vanzetti — m'apparaît, à distance, comme un de ces pauvres hommes.

Je ne serais pas surpris qu'il possédât toutes sortes de vertus domestiques et privées: bon père, bon époux, incapable de tuer une mouche, de frapper un chien ou de faire tort d'un cent à quelqu'un.

Ce qui lui manque totalement, c'est l'esprit critique.

Lorsque, la journée finie, il parcourt les gazettes, lorsqu'il apprend que, dans le monde entier, des protestations s'élèvent en faveur de ses « victimes », j'imagine qu'un sourire de mépris lui plisse le visage et que sa conscience tranquille ne lui reproche rien.

Il est assuré, solidement assuré que les deux condamnés sont coupables. Et pourquoi en douterait-il?

Est-ce qu'on n'a point vu, à South Braintree, Sacco tirant sur le caissier ou le garde-barrière, et Vanzetti fuyant dans l'automobile? Est-ce qu'au moment de leur arrestation, ils ne portaient point des revolvers? Est-ce que la balle trouvée dans le corps de Berardelli ne provenait point, aux dires des experts, du revolver de Sacco? Est-ce que déjà Vanzetti n'avait point, à Brigdewater, ébauché un crime tout pareil? Est-ce qu'ils n'ont point montré tous les deux, par leur attitude, qu'ils se sentaient en faute? Ne sont-ce point là, Dieu merci, des raisons troublantes?

Troublantes, peut-être...

Mais, à un examen un peu sérieux, aucune ne résiste : nous allons très aisément le démontrer.

Est-il vrai qu'on ait vu Sacco et Vanzetti, le 15 avril 1920, à South Braintree, sur le lieu du crime? Est-il vrai qu'on ait vu Sacco tirant des coups de revolver, et Vanzetti conduisant l'automobile?

Et, d'abord, qui les a vus?

Cinq témoins ont reconnu Sacco, répond l'accusation. Cinq témoins en chair et en os, trois femmes et deux hommes. Mary Splaine, Frances Devlin, Lola Andrews, ce sont les trois femmes; Louis Pelzer, Carlos Goodridge, ce sont les deux hommes. A cela, qu'avez-vous à dire?

Ce que nous avons à dire?

Nous pourrions remarquer, en premier lieu, que si cinq témoins croient reconnaître Sacco, trente-deux ne sont pas moins affirmatifs en sens contraire. Et trente-deux, pensons-nous, a au moins autant de valeur que cinq...

Mais nous préférons ajouter que, ces cinq témoignages, nous les récusons.

Que dit, en effet, Mrs. Devlin? Qu'elle a vu Sacco tirer « debout à l'arrière de la voiture ».

Mais, pardon, où était Mrs Devlin? Au deuxième étage de l'usine Slater et Morrill.

Or, deux ouvriers de l'usine, Pierce et Ferguson, qui se trouvaient à une fenêtre du troisième étage, juste au-dessus de Mrs Devlin, déclarent que, dans la rapidité et la confusion de l'événement, il était, à cette distance, impossible de reconnaître quelqu'un.

Et puis, à quel moment, Mrs. Devlin se montre-t-elle aussi sûre d'elle-même? A l'audience du procès, un an après.

Or, au lendemain du meurtre, alors que ses souvenirs n'étaient pas encore émoussés par le temps, voici en quels termes elle répondait aux juges:

D. — *Assurez-vous d'une façon positive que Sacco soit cet homme?*

R. — *Je ne peux l'assurer d'une façon certaine.*

Ainsi, à l'heure où les images étaient encore fraîches à ses yeux, le premier témoin n'a pu rien assurer.

Passons au deuxième.

Pelzer, coupeur en cuir, lorsqu'il entendit un coup de feu, courut à la fenêtre qu'il ouvrit et y

resta « environ une minute ». Et pendant cette minute, il vit quelqu'un qui avait « absolument la même apparence » que Sacco. « *Je n'assure pas que c'est lui, mais c'est son portrait frappant.* » Telle est du moins sa déposition au mois de juin 1921.

Mais, après l'arrestation de Sacco, le 6 ou 7 mai 1920, il s'exprimait de façon assez différente:

« *J'ai vu trop peu de chose pour pouvoir reconnaître qui que ce soit.* »

Trois femmes travaillaient dans la même pièce que lui. Interrogeons-les:

« *Au lieu d'ouvrir la fenêtre, disent les deux premières, il s'était réfugié sous un banc.* »

Ce n'est pas dans cette position qu'il a pu distinguer grand'chose.

Et la troisième:

D. — *L'avez-vous, par la suite, entendu parler du crime?*

R. — *Je l'ai entendu dire qu'il n'avait vu personne. C'est tout.*

Ainsi, le second témoin de l'accusation s'est caché et n'a rien vu.

Faisons venir le troisième.

Le 15 avril 1920, à 11 h. 45 — trois heures un quart avant l'heure du crime — Lola Andrews, femme de réputation douteuse, accompagnée d'une « dame d'un certain âge », Mrs. Campbell, vit, en face de la manufacture, une auto arrêtée. Un homme brun était en train de la réparer. Elle lui demanda le chemin; il le lui indiqua. Cet homme brun, elle le reconnaît aujourd'hui: c'est Sacco.

Fort bien, répondons-nous. Mais est-ce que la dame d'un certain âge qui accompagnait Lola Andrews confirme ce témoignage?

D. — *Mrs. Campbell, avez-vous entendu Lola Andrews parler ce matin à l'homme qui réparait une auto?*

R. — *Non, monsieur.*

D. — *Lola Andrews a-t-elle parlé à un homme?*

R. — *Non, monsieur.*

Il n'est donc pas vrai que le témoin ait vu Sacco.

Ce n'est pas tout. Lola Andrews, qui n'est pas la discrétion même, s'est entretenue de la chose avec d'autres personnes que M. le juge. Par exemple, avec M. George Fay, commissaire de police de Quincy, et avec M. Alfred Labrecque, secrétaire de la Chambre de Commerce de Quincy.

« *Je n'ai pas vu, leur dit-elle, les visages des hommes de South Braintree.* »

Elle s'en est entretenue avec M. Harry Kurlansky: « *Je reviens de la prison... Le gouvernement m'y a emmenée pour me faire reconnaître ces hommes et je ne sais pas la moindre chose sur eux. Je ne les ai jamais vus, je ne peux pas les reconnaître.* »

Voilà donc qui est clair. Et le troisième témoin ressemble étrangement aux deux premiers. Tous les trois ne recouvrent la lucidité ou la mémoire qu'un an après ou devant le juge; ailleurs, au lendemain du meurtre et devant d'autres, il n'ont rien vu, ils ne reconnaissent personne. Leur témoignage, en saine justice, ne saurait être retenu.

Selon les règles de l'art, j'ai conservé pour la fin les dépositions les plus accablantes, celle de Carlos Goodridge et celle de Mary Splaine.

Les auxiliaires de l'accusation : un faux témoin et une hystérique

Carlos Goodridge était dans un établissement de bains. Entendant les coups de feu, il se précipita vers la porte, vit une automobile qui s'avancait vers lui, et un des hommes de l'auto le viser de son arme. Cet homme, c'était Sacco.

Tel est, en substance, le récit que Goodridge a fait au juge sept mois plus tard et qu'il a renouvelé au procès.

Un premier malheur pour l'accusation, c'est qu'au lendemain du drame, et s'adressant à d'autres, Goodridge s'est exprimé tout autrement.

A son patron, Manganaro, il a dit qu' *« il ne pouvait pas les reconnaître, car lorsqu'il vit l'arme, il fut si effrayé qu'il quitta sa place précipitamment et rentra. Il lui était impossible de se rappeler leurs visages »*.

A Magazu, tenancier de l'établissement: *« Celui qui me visait était un homme jeune, aux cheveux blonds, au teint clair. »*

Or, Sacco et Vanzetti sont bruns de teint et de chevelure.

Au coiffeur Arrogni et à Damato, patron d'Arrogni: *« J'ai vu l'auto des bandits qui approchait et, dans la voiture, j'ai vu un homme. Mais quant à dire qui était cet homme, je ne pourrais pas. »*

Ainsi, à l'heure où il pouvait se souvenir le mieux, Goodridge s'est déclaré hors d'état de reconnaître quelqu'un.

Et voici le second malheur de l'accusation.

C'est M. Frankfurter, professeur à l'Université de Cambridge, qui nous l'apprend dans son remarquable livre: *The case of Sacco and Vanzetti*. « A l'époque où il était cité comme témoin par l'accusation publique, il (Goodridge) était menacé de prison pour un vol dont il était accusé et qu'il avait avoué. » « Or, ajoute sans ironie M. Frankfurter, l'affaire a été classée. » Et, à l'heure qu'il est, elle l'est encore.

Faire venir un homme convaincu de vol pour qu'il témoigne, et ne plus l'inquiéter parce qu'il témoigne bien, que dites-vous de ces procédés de justice?

Laissons donc à l'accusation ce témoin complaisant et écoutons le dernier.

C'est une femme, Mrs. Mary Splaine, dont les aptitudes spéciales intéresseront certainement les amateurs de curiosités psychologiques.

Mary Splaine a observé le drame du deuxième étage de l'usine Slater. De cet endroit, qui était à 20 ou 25 mètres de la scène, elle a vu fuir une automobile qui allait, dit-elle, « à la vitesse de 25 à 30 kilomètres à l'heure et qui parcourut environ dix mètres ». Faites le calcul : elle l'a vue pendant une seconde et demie.

On conviendra que pendant cette seconde et demie, elle n'ait pas eu le loisir de dévisager l'un après l'autre les individus qui l'occupaient. Et,

trois semaines après, mise en présence de Sacco, elle déclara nettement être incapable de le reconnaître.

D. — *Vous ne croyez pas pouvoir assurer que c'est lui l'homme que vous avez vu ?*

R. — *Je ne crois pas que les circonstances me permettent de dire qu'il est l'homme en question.*

Mais voici, ô prodige, voici que de semaine en semaine, de mois en mois, voici que les souvenirs renaissent et se précisent :

« Il pouvait peser 140 à 145 livres, dit-elle l'année suivante; sa main gauche était plutôt grande; il portait une chemise grisâtre, de la couleur de celles des marins... il avait une fossette ici, oui, une petite fossette. Le front était haut, les cheveux rejetés en arrière et ils mesuraient, à ce qu'il m'a semblé, deux pouces ou deux pouces et demi. Ses sourcils étaient noirs, mais son teint très blanc, d'un blanc particulier qui paraissait verdâtre. »

Une main grande, des sourcils noirs, un teint blanc verdâtre, des cheveux de deux pouces ou deux pouces et demi, et une fossette ici, oui, une petite fossette, voilà ce que Mary Splaine, la merveilleuse, a pu distinguer d'une hauteur de 25 mètres en une seconde et demie, et voilà ce qu'elle a pu retrouver un an après dans sa mémoire à retardement.

Bien entendu, elle reconnaît Sacco sans équivoque:

D. — *Est-ce là l'homme que vous avez vu à Brockton ?*

R. — *Oui.*

D. — *Etes-vous sûr?*

R. — *Absolument.*

Et telle est la thèse de l'accusation.

Trente-deux témoins ne reconnaissent point Sacco, cinq le reconnaissent. Et c'est aux cinq que l'on fait confiance.

Ces cinq témoins qui reconnaissent Sacco ont déclaré, auparavant, ou à des tiers, qu'ils ne pouvaient point le reconnaître. De ces témoignages successifs et contraires, l'un, le premier, était spontané et désintéressé: contre toute vraisemblance, c'est l'autre qu'on a retenu.

De ces cinq témoignages, trois venaient de menteurs; le quatrième d'un faux témoin; le cinquième d'une hystérique. Qu'importe!

C'est sur cet échafaudage fragile et monstrueux que l'avocat général a fondé son accusation, le jury une condamnation capitale.

On se demande de quoi il faut s'étonner le plus: de cette folie ou de cette simplicité!

Vanzetti n'était pas non plus sur le lieu du crime

Si notre démonstration est correcte — et nous croyons qu'elle l'est — on ne peut soutenir, en se fondant sur un témoignage sérieux, que Sacco ait été vu, le 15 avril 1920, à South Braintree, sur le lieu du crime.

Mais, dira-t-on, et Vanzetti?

Vanzetti, répond l'accusation, celui-là, on l'a vu. Et elle produit trois témoins: Harry Dolbeare, Reed et Le Vangie.

La déposition de Harry Dolbeare ne nous retiendra pas longtemps:

« *Entre dix heures et midi, déclare-t-il, j'ai été dépassé par une voiture occupée par cinq personnes, et, parmi ces personnes, il y avait Vanzetti.* »

Mais quand on l'invite à décrire ces individus, quand on lui demande: « *Portaient-ils de la barbe ou une moustache, des chapeaux ou des casquettes?... Parlez...* »

— *Ils faisaient l'effet, répond-il, d'être des gens peu commodes.*

Et c'est tout le signalement qu'il est capable d'en donner. Passons.

Si Dolbeare prétendait avoir vu Vanzetti avant le crime, Reed, cantonnier sur la voie, affirme, quant à lui, l'avoir vu une heure après « *sur le siège arrière* » de la voiture qui fuyait. « *Il parlait,*

ajoute Reed, *un anglais absolument pur et clair.* » Or, l'anglais de Vanzetti était si pur et si clair que personne, au procès, n'a pu le comprendre et qu'il a fallu recourir à un interprète. Passons également.

* * *

Le Vangie, à l'entendre, a vu les choses de plus près. Garde-barrière sur la ligne de New-York à New-Haven, il était à son poste près du passage à niveau, et il se disposait, un train s'approchant, à baisser la barrière, lorsqu'une automobile arrive à toute vitesse et un des occupants, revolver au poing, exige le passage. Or, au volant, point de doute: il a bien vu Vanzetti.

Ce pauvre Le Vangie qui, à la vue du revolver — un des témoins le déclare — a reculé d'effroi et s'est réfugié dans sa guérite, a remarqué peut-être un homme au volant. Que cet homme soit Vanzetti, c'est impossible.

D'abord, Vanzetti ne sait pas conduire.

Puis, tous les témoignages oculaires, que ce soient ceux de la défense ou ceux de l'accusation, sont unanimes à certifier que le chauffeur était jeune, malingre et blond. Or, Vanzetti est d'âge mur, brun, de notable corpulence.

Mais ce n'est pas seulement avec tous les autres témoignages, c'est avec lui-même que Le Vangie est en contradiction.

En effet, trois quarts d'heure après, il racontait sa mésaventure à Mac Carthy, chauffeur de la compagnie.

— *Je lui demandai, dépose Mac Carthy, s'il*

connaissait ces hommes. Il me répondit: « Non ». Je lui ai demandé: « Les reconnaîtrez-vous si vous les revoyiez? » Il me répondit: « Non ». Il dit que dès qu'il avait vu l'arme, il s'était caché.

A quel moment Le Vangie dit-il la vérité? Est-ce quand il parle au juge ou quand il parle au chauffeur? Est-ce trois quarts d'heure après le crime ou un an après?

* * *

Un premier témoin qui ne peut rien préciser; un second témoin qui entend un anglais correct de la bouche de quelqu'un qui le parle à peine; un troisième témoin qui voit au volant quelqu'un qui ne sait pas conduire et le reconnaît après avoir assuré qu'il ne peut reconnaître personne, voilà les trois témoins de l'accusation.

En face de ces individus singuliers, trente et un témoins, sur la foi du serment, affirment qu'ils n'ont pas vu Vanzetti, qu'ils ne reconnaissent point Vanzetti parmi les meurtriers, ou que le meurtrier ce n'est certainement pas lui.

Ni Sacco ni Vanzetti ne se sont trouvés, le 15 avril, à South Braintree, à l'endroit et à l'heure du crime.

Ainsi, la cause est entendue.

La balle du revolver ou comment on cuisine une déposition en Amérique

Le premier grief de l'accusation, on s'en souvient, c'était que Sacco et Vanzetti avaient été vus sur le lieu du crime, Sacco tirant sur le caissier ou le gardien, Vanzetti conduisant l'automobile.

De ce premier grief, nous avons vu que rien ne subsiste.

Voici le second:

A l'heure où ils furent arrêtés, Sacco et Vanzetti étaient armés de revolvers. Or, est-ce que les honnêtes gens ont sur eux, comme cela, des armes de meurtre? S'ils en portent, c'est qu'ils ont l'intention de s'en servir. Présomption sérieuse de culpabilité!

Et voici un troisième grief:

Dans le corps de Berardelli, on a trouvé une balle qui, aux dires des experts, provient du revolver de Sacco. La preuve, cette fois, n'est-elle pas certaine? Que vous faut-il de plus?

Ce qu'il nous faut?

Des présomptions qui soient, en effet, sérieuses. Des preuves qui soient, en effet, décisives.

Et nous prétendons que celles-là ne le sont point.

* * *

Sacco et Vanzetti, à l'heure de leur arrestation, portaient sur eux des revolvers.

Et après? Est-ce que tous ceux qui portent des revolvers sont des voleurs ou des assassins? Est-ce qu'on ne peut pas en porter innocemment, pour l'exercice de sa profession ou pour sa défense personnelle?

Sacco était veilleur de nuit à l'usine Kelly; on avouera que si quelqu'un avait une excuse pour être armé, c'est bien lui.

Quant à Vanzetti, voici en quels termes il s'explique:

Lorsque j'allais acheter mon poisson à Boston je pouvais avoir sur moi 80, 100 ou 120 dollars (c'est-à-dire deux à trois mille francs de notre monnaie). Les temps étaient mauvais; il y avait beaucoup de vols, de crimes et d'attentats; je préférerais avoir pour ma défense un revolver.

Et cette réponse, qui exprime le bon sens même, n'est-elle pas très plausible? En vérité, n'insistons pas.

* *

Reste le grief de la balle. A première vue, il est troublant. Si nous essayions de l'analyser d'un peu près?

On a trouvé une balle dans le corps de Berardelli. Et dans le corps de Parmenter?

Dans le corps des deux victimes, on a trouvé en tout six balles.

— Fort bien. Et que disent, des cinq autres, messieurs les experts?

— Ils disent que, pour les cinq autres, il est impossible qu'elles aient été tirées par les revolvers de Sacco et de Vanzetti.

— Admirable. Mais alors, qui les a tirées? Si

elles l'ont été par Sacco ou par Vanzetti, il doit être possible de les identifier, et quelques-unes, au moins, doivent être pareilles à la sixième. Comme elles ne sont point pareilles et qu'on ne peut les attribuer ni au revolver de Sacco ni à celui de Vanzetti, c'est donc que Sacco et Vanzetti ne sont pas les meurtriers.

* *

Telle est, du reste, l'opinion d'un homme dont la parole ne saurait être méprisée, M. Hamilton.

Il est expert depuis quinze ans auprès des tribunaux; il a été appelé en témoignage dans 150 affaires de meurtre; il a examiné au microscope la balle extraite du corps de Berardelli; il en a développé la photographie considérablement agrandie; il a comparé minutieusement sur cette photographie les éraflures de la balle et les rainures du canon. A son avis, pas moyen d'hésiter: la balle mortelle n'a pas été tirée par Sacco.

D'autres experts, dira-t-on, MM. Proctor et Hamburg, ont déposé en sens contraire.

Pardon! Qui est ce M. Proctor? Est-ce que, vingt-trois ans de sa vie, il n'a pas été employé à la Sûreté? Est-ce qu'au moment où il fit sa déposition, il n'était pas le propre chef de cette police qui avait découvert et fait poursuivre les deux accusés? Et c'est ça que vous appelez un expert! Expert en recherches de police, peut-être; en recherches scientifiques, non. Je le récuse.

Et qu'a-t-il dit, votre expert? Quels mots exacts a-t-il articulés?

Dans une affaire aussi délicate, c'est au texte

original qu'il faut se reporter. Voici le texte anglais :

« *My opinion is that it is consistent with being fired by that pistol.* » (Mon opinion est qu'il est possible — qu'il n'est pas contradictoire avec les éléments de la cause — qu'elle ait été tirée par ce pistolet.)

Dire qu'il est possible, qu'il n'est pas contradictoire de penser que la balle ait été tirée par ce pistolet, ce n'est pas dire que cela est vraisemblable, à plus forte raison que cela est certain.

* *

J'admets que, dans sa brièveté, la phrase peut sembler équivoque. Il y a un homme qui a qualité, certes, pour la préciser : c'est celui qui l'a prononcée. Or, après la condamnation, M. Proctor a été interrogé de nouveau, et voici comment il a répondu :

Pendant l'instruction du procès, l'attorney du district et ses assistants attirèrent à plusieurs reprises mon attention sur la question de savoir si je pouvais trouver une preuve quelconque justifiant l'opinion que la balle retirée du corps de Berardelli, et provenant d'un pistolet automatique Colt, provenait de l'automatique Colt trouvé sur Sacco. J'ai usé de tous les moyens en mon pouvoir pour arriver à me faire une opinion sur ce point...

...A aucun moment, je ne pus trouver une preuve quelconque qui pût m'amener à croire que cette balle d'un modèle déterminé trouvée dans le corps de Berardelli, et qui avait été tirée par un pistolet automatique Colt, provenait du revolver de

Sacco. Et de cela, j'ai informé l'attorney du district et ses assistants avant le procès.

Pendant le procès, l'attorney du district ne m'a pas demandé si j'avais trouvé quelque preuve que ladite balle provenait du revolver de Sacco. Cette question ne me fut pas non plus posée lors du contre-interrogatoire. L'attorney du district désirait la poser, mais je lui avais dit à différentes reprises que je serais obligé de répondre par la négative. En conséquence, voici ce qu'il me demanda :

D. — *Avez-vous une opinion sur la question de savoir si la balle n° 3 (trouvée dans le corps de Berardelli) a été tirée par l'automatique Colt, qui est parmi les pièces à conviction, et qui appartient à Sacco ?*

A quoi je répondis : — Oui.

Il continua : — Et quelle est votre opinion ?

R. — *Mon opinion est qu'il est possible qu'elle ait été tirée par ce pistolet.*

Mais je n'ai jamais eu l'intention, en répondant ainsi, de dire que j'avais trouvé quelque preuve que la balle dite mortelle provenait de ce pistolet automatique Colt en particulier. L'attorney du district savait très bien que je n'avais pas l'intention de dire cela et il formula sa question en conséquence.

Si l'on m'avait demandé nettement : « Avez-vous trouvé une preuve quelconque permettant d'affirmer que la balle dite mortelle provenait de ce pistolet particulier appartenant à Sacco ? » j'aurais répondu alors, comme je réponds maintenant, sans hésitation, par la négative.

On nous excusera d'avoir cité tout au long cette

déposition qui, croyons-nous, paraîtra formidable.

Alors, quoi? A l'instruction, l'attorney général Katzman reçoit de l'expert Proctor une déclaration qui n'est pas conforme à sa thèse : il essaie de l'en faire changer; l'autre ne veut pas. L'attorney insiste; l'autre n'ose pas. L'attorney devient pressant; l'autre ne se croit pas entièrement libre. C'est un fonctionnaire; de grands intérêts d'Etat sont peut-être en cause. Alors, on s'arrange.

Et, pour arranger tout le monde, il est entendu qu'on usera d'une phrase ambiguë, que chacun pourra comprendre à sa manière; lui, Proctor dans le sens de son arrière-pensée; l'autre, Katzman, dans le sens de la sienne. Lui, Proctor, feindra de la prononcer en faveur des accusés; l'autre, Katzman, la répétera dans le dessein de les accabler.

Proctor dira: « *Il est possible que Sacco soit le meurtrier.* » Et il sous-entendra: « *Mais on ne peut affirmer qu'il le soit.* » Katzman, commentant cette phrase à l'audience, l'interprétera ainsi: « *Tout démontre que c'est lui.* » Le juge, dans son résumé final, la répétera dans ces mêmes termes.

Et sur cette équivoque concertée, deux hommes, deux innocents, seront condamnés à mort!

Ayant accepté cela, Proctor s'imagine être un brave homme. Ayant pris cette initiative-là, Katzman s'imagine être un homme d'honneur. Ayant perpétré cette infamie, ils s'imaginent tous les deux avoir accompli leur devoir.

Vraiment, les bandits, dans cette affaire, ce ne sont pas ceux que l'on a jetés en prison.

Alibis incontestables

Avant de poursuivre notre démonstration, nos lecteurs nous excuseront de leur rappeler en quelques mots les faits qui sont à l'origine du drame.

Au lendemain de leur arrestation (5 mai 1920), Sacco et Vanzetti ont été accusés de deux crimes:

1° D'une tentative de meurtre à main armée, commise le 24 décembre 1919, à Bridgewater, sur le caissier d'une maison de chaussures;

2° D'un meurtre à main armée perpétré effectivement le 15 avril 1920, à South Braintree, sur un autre caissier, d'une autre maison de chaussures, Parmenter (de la maison Slater et Morrill) et sur Berardelli, le gardien qui l'accompagnait.

Nous savons déjà qu'à propos de la première affaire, Sacco avait fourni sur l'heure un alibi indéniable le 24 décembre 1919: il a travaillé toute la journée à l'usine de Stoughton; son patron, M. Kelly, l'a prouvé par documents décisifs. Il a bien fallu, dès lors, abandonner l'accusation contre lui; mais elle a été retenue contre Vanzetti qui, traduit devant la Cour d'assises de Plymouth, le 22 juin 1920, a été condamné, le 10 juillet, à onze ans de travaux forcés.

La seconde affaire, celle de South Braintree, a été jugée par la Cour d'assises de Dedham. Commencé le 21 mai 1921, le procès s'est terminé près de deux mois après, le 14 juillet, par la condamnation à mort des deux accusés.

Ce que nous nous proposons d'établir à présent, c'est que ni Sacco ni Vanzetti n'étaient à South Braintree le 15 avril 1920; c'est que Vanzetti n'était point à Bridgewater le 24 décembre 1919 et que, en conséquence, aucun de ces deux hommes n'a pu commettre aucun des deux crimes.

* * *

Le crime de South Braintree a eu lieu le 15 avril 1920, à trois heures de l'après-midi. Or, ce jour-là, et à cette heure-là, Sacco était à Boston.

Il venait d'apprendre la mort de sa mère, et il avait résolu de retourner en Italie. Pour cela, un passeport lui était nécessaire et il était allé à Boston dans le dessein de se le procurer.

Je pourrais produire bien des témoignages, par exemple celui d'un agent de publicité avec lequel il a dîné; mais un seul suffira. Et c'en est un que personne, j'imagine, n'aura l'idée de contester.

Giuseppe Andrower, secrétaire du consul italien de Boston, dépose que, le 15 avril 1920, de deux heures à deux heures trente, Sacco était au consulat demandant un passeport.

« Ne vous trompez-vous pas? demande le juge. Etes-vous bien sûr que ce fut le 15 avril? Comment le savez-vous? »

Et Andrower répond: *« Je ne peux pas me tromper. Sacco m'avait remis, pour la coller sur le passeport, une photographie si grande que j'en ai ri et je l'ai noté. »*

Le consul lui-même se souvient d'avoir vu Sacco. Et quant à l'agent de publicité avec lequel il a dîné, il ne peut pas non plus faire erreur sur la

date. Ce même jour, il a signé un contrat important qu'il montre, et a consulté un docteur qui en témoigne.

Mais si Sacco était à deux heures trente au consulat de Boston, il ne pouvait être, à trois heures, à South Braintree, qui est à seize kilomètres de là. Et voilà, je pense, qui est clair.

* * *

Le doute est encore moins permis en ce qui regarde Vanzetti. Marchand ambulant à Plymouth, il a été vu toute la journée, matin et soir. Treize témoins l'affirment; l'un lui avait vendu de l'étoffe; un autre l'a mené à la pêche dans sa barque; d'autres lui ont acheté du poisson. Puisqu'il était à Plymouth, lui non plus ne pouvait être à South Braintree: dira-t-on que ce sont treize faux témoins?

Pour le 24 décembre 1919, mêmes déclarations concordantes. Vingt personnes se sont présentées à la barre de la Cour, et il eût été possible d'en amener davantage.

Vanzetti était, à Plymouth, un des pensionnaires de Maria Fortini. Or, le 24 décembre, il a pris chez elle tous ses repas.

Ce même jour, il a eu besoin d'un cheval pour faire ses livraisons. Il est allé, dès huit heures du matin, chez Bartoni, pour lui en demander un. C'était bien le 24 décembre: Bartoni l'atteste.

De nombreuses ménagères lui ont acheté de l'anguille. Comment s'y tromperaient-elles? Pour des Italiens de certaines régions d'Italie, un réveillon sans anguille ne serait pas un réveillon. Et,

clientes ordinaires de Vanzetti, elles ont préparé, ce jour-là, le mets traditionnel de leur pays.

Ecoutons, enfin, Bertrando Brini. C'est un enfant de treize ans, qui n'a point la conscience très compliquée. Vanzetti, prévoyant que, la veille de Noël, la journée pour lui serait un peu lourde, et qu'il aurait besoin d'aide, l'avait, le 23, retenu pour le lendemain. Et le lendemain, en effet, Bertrando Brini était venu chez Vanzetti un peu avant 7 heures; il y était revenu après le déjeuner à huit heures, et il resta près de lui jusqu'à 2 h. 40 de l'après-midi. Cette déposition, on le devine, fit sur le jury une impression profonde. Si, en effet, Vanzetti était à Plymouth en compagnie de Brini, le 24 décembre, à 7 heures et à 8 heures, comment pouvait-il être à Bridgewater, 40 kilomètres plus loin, à 7 h. 45, heure du crime?

L'avocat général, M. Katzman, interrogea Brini deux heures durant. Il recommença le lendemain encore une heure, essayant de l'intimider, de l'amener à se contredire. Ce fut en vain. La vérité se révéla plus forte que toutes les roueries, à tel point que Katzman, se sentant vaincu, descendit aux insinuations injurieuses. « *Les parents de cet enfant, dit-il en se tournant vers les jurés, peuvent être fiers de son intelligence. Mais ce qu'il vous dit, Messieurs, est une leçon apprise par cœur.* »

Leçon apprise par cœur? Mais, et la déposition de Bartoni? Et celle de Maria Fortini? Sont-elles aussi des leçons? Et la déposition de Andrower, secrétaire du consul? Et celle du consul lui-même? Sont-elles aussi apprises par cœur?

« Dépositions sans valeur, dit un juré au sortir

de l'audience, car ce sont des dépositions d'étrangers qui se soutiennent l'un l'autre. Dépositions d'Italiens, dépositions de « Macaronis »!

« Macaronis »! C'est avec des termes de cette qualité qu'on a ruiné l'effet d'une quarantaine de témoignages véridiques.

D'autres peuvent se tromper, se contredire, accumuler les invraisemblances et les mensonges; celui-ci peut être soudoyé, celle-là peut être une folle: qu'importe, ce sont des Américains. Américain ne peut être suspect.

O nationalisme stupide, que de crimes on commet en ton nom!

Le Nouveau Monde découvre un nouveau crime : la conscience de la culpabilité

Est-il besoin de jeter un regard derrière nous sur le chemin parcouru ?

Nous avons montré par documents authentiques que Sacco et Vanzetti ne se trouvaient ni à Bridgewater, ni à South Braintree le jour et à l'heure du crime.

Nous avons montré que s'ils portaient sur eux des revolvers, c'était pour l'exercice de leur profession ou pour leur défense personnelle ;

Que si on avait découvert six balles dans le corps des victimes de South Braintree, cinq ne provenaient certainement ni du revolver de Sacco, ni du revolver de Vanzetti ; que la sixième, au témoignage de l'expert Hamilton, n'en provenait point davantage, et qu'au témoignage de Proctor, il n'était pas certain qu'elle en pût provenir ;

Que du reste, il y avait une raison majeure pour que Sacco et Vanzetti n'eussent commis ni le meurtre de Bridgewater le 24 décembre 1919, à 7 h. 45 du matin, ni le meurtre de South Braintree le 15 avril 1920, à 3 heures de l'après-midi, c'est que ces jours-là, ils étaient, l'un à Stoughton et à Boston, l'autre à Plymouth.

Dans ces conditions, se demandera-t-on, comment et pour quels motifs a-t-on pu les condamner ?

A cette question, le juge Thayer a répondu :

« A mon avis, écrit-il, ces verdicts n'ont pas été déterminés par les dépositions des témoins, puisqu'en fait les témoins de la défense assurant qu'aucun des accusés ne se trouvait dans l'automobile du crime, étaient plus nombreux que les témoins de l'accusation. »

« La preuve qui a amené la condamnation des accusés résulte des circonstances de l'affaire; c'est la preuve qui s'appelle, en droit, la conscience de la culpabilité : the consciousness of guilt. »

Que nos lecteurs, étudiants en droit, ne se donnent pas la peine de consulter leurs livres : ils ne verront nulle part l'indication de cette preuve-là. Ils y verront la preuve par aveu, la preuve par témoignage, la preuve par traces matérielles, comme les empreintes digitales ; la conscience de la culpabilité, inconnu.

Ce qui ne veut pas dire, certes, qu'elle n'ait point quelquefois joué son rôle, même chez nous. Lorsque le commandant du Paty de Clam, lanterne à la main, pénétrait la nuit dans la cellule de Dreyfus et, subitement, éclairait d'un jet de lumière le visage du prévenu endormi ; lorsqu'un officier de gendarmerie, pendant la parade de dégradation, observait l'attitude du condamné, c'était pour voir dans les deux cas si sa conscience se révélait coupable. La manière d'agir d'un criminel, après le crime, marque, en effet, d'une façon incontestable, aux yeux de M. le juge Thayer, de M. le commandant du Paty de Clam et autres psychologues, la conscience qu'il a de sa culpabilité.

L'avouerons-nous ? A nos yeux, psychologues de moindre talent, cette preuve par la conscience est d'une interprétation assez délicate.

Il avait le regard fixe, les paupières sèches, a-t-on dit du capitaine Dreyfus, pendant la parade. Justement, c'est la preuve : il faut être bien coupable pour paraître à ce point cynique. Mais s'il avait baissé des regards mouillés de larmes : c'est la preuve, aurait-on pu déclarer de même, la preuve par l'aveu. Et dans les deux cas, quel qu'eût été le signe, il était condamné.

C'est ainsi que parle en effet la « conscience de la culpabilité ».

Or, comment cette conscience de la culpabilité a-t-elle parlé dans notre affaire ?

« Très clairement, nous réplique-t-on. Lorsque Sacco et Vanzetti se sont rendus au garage et que M. Johnson leur a dit : « A votre place, je n'emmènerais point l'automobile aujourd'hui », ils n'ont pas tout de suite répondu oui ou non ; ils ont hésité. Est-ce que des honnêtes gens hésitent ? Et lorsque, arrêtés, plus tard dans la soirée, ils ont été interrogés, lorsqu'on leur a demandé d'où ils venaient, où ils allaient, s'ils connaissaient celui-ci ou celui-là, de quelles personnes ils tenaient leurs armes, eh bien ! ils n'ont pas dit la vérité. Est-ce qu'on ment quand on n'a rien à se reprocher ? »

Nous éprouvons quelque honte à discuter des réflexions aussi enfantines. Mais, sur ces enfantillages, deux hommes, deux innocents, vont être exécutés ; il ne faut négliger rien si on veut les sauver.

Ils ont hésité au garage. Parbleu, M. Johnson

leur dit : « Votre auto ne porte point de plaque, vous pourriez avoir une contravention. » Ils se sont demandés tout naturellement s'ils devaient courir ce risque. Est-ce qu'ils auraient hésité devant quelques dollars d'amende s'ils avaient été des bandits ? Leur hésitation, au contraire, n'est-elle pas plutôt un indice d'honnêteté ?

Ils n'ont pas dit la vérité à la police le soir de leur arrestation, ils ont menti.

C'est exact. Sont-ils pour cela des assassins ?

Arrêtés, ils demandent au policier : « Que nous reproche-t-on ? » Le policier répond : « Vous êtes des types suspects, voilà. »

Ils sont conduits au poste où M. Stewart les interroge.

D. — Dites-nous tout ce que le chef Stewart vous a demandé et dont vous vous souvenez.

R. — Il m'a demandé ce que nous faisons à Bridgewater; depuis combien de temps je connaissais Sacco; si j'étais radical ou anarchiste ou communiste, et si j'avais confiance dans le gouvernement des Etats-Unis.

D. — Avez-vous appris, soit par le chef Stewart, au poste de police, soit par M. Katzman, que vous étiez soupçonné de vol et de meurtre ?

R. — Non.

D. — Ne vous a-t-on posé aucune question; ne vous a-t-on rien dit qui ait pu vous indiquer que vous étiez accusé du crime du 15 avril ?

R. — Non.

D. — D'après les questions qui vous furent posées, pour quel motif avez-vous cru qu'on vous retenait au poste de police de Brockton ?

R. — J'ai cru comprendre qu'on m'arrêtait pour une raison politique.

Ainsi, Sacco et Vanzetti sont arrêtés comme suspects. On ne leur parle ni du crime de South Braintree, ni du crime de Bridgewater ; on les interroge uniquement sur leurs idées politiques.

Or, ce sont des anarchistes, des radicaux, comme on les nomme là-bas; ils sont affiliés à des groupements libertaires; ils font partie de ces rats moraux (*moral-rats*) qui grignotent les fondements de l'ordre établi.

Et nous sommes aux pires moments de la persécution. Le gouvernement, en proie à une véritable hystérie rouge, ordonne par centaines, par milliers, perquisitions, rafles, emprisonnements, déportations. Le 28 février, leur ami Andréa Salsedo a été appréhendé, enfermé dans une cellule secrète au 14^e étage du ministère de la Justice. On lui a infligé des tortures atroces. Ils viennent d'apprendre, le 4 mai, que du haut de sa fenêtre, il s'était jeté sur le sol, à moins que les geôliers ne l'y aient précipité par violence. Ils ont même décidé, à cette nouvelle, d'organiser dans quelques jours, le 9 mai, à Brockton, un meeting de protestation. C'est en partie pour cela que Vanzetti était venu de Plymouth; c'est pour cela qu'il avait vu Coacci, Orciani et Boda.

Il était venu aussi pour une autre raison. A New-York, il s'était entretenu récemment avec les camarades du comité de défense. Là, on avait résolu d'opposer aux provocations une conduite de prudence, de dissimuler en particulier les tracts, brochures, toutes les archives. Et c'est pour enlever

ces documents de leur local habituel, pour les emporter en lieu sûr, que Vanzetti était venu avec quelques amis chercher l'automobile de Boda. Et comme le propriétaire du garage, M. Johnson, leur avait signalé le danger de voyager sans plaque, ils ont craint d'être rencontrés et découverts, et, après quelques hésitations, ils ont renoncé à leur idée et pris le tramway de Brockton.

Ainsi, leurs faits et gestes, leurs démarches de la journée s'expliquent de la façon la plus naturelle. A ce moment-là, il n'était point question de crime; ils se croyaient arrêtés pour leur action anarchiste. Dire toute la vérité, c'était dénoncer Coacci, Boda, Orciani, tous les camarades. Entre anarchistes, ça ne se fait pas, ça ne s'est jamais fait. C'était se livrer imprudemment eux-mêmes, c'était appeler sur eux et sur les autres toutes les répressions gouvernementales, déportations, emprisonnements, tortures. Voilà pourquoi, à l'interrogatoire de la police, ils ont répondu par des paroles évasives ou délibérément inexactes.

Attitude qui dénote, si l'on veut, la « conscience de leur culpabilité », mais de leur culpabilité d'anarchistes, non de leur culpabilité d'assassins.

La preuve, c'est qu'aussitôt qu'on leur eut parlé du meurtre, ils se reprirent. Des bandits auraient continué de nier, d'équivoquer; ils ont dit tout, avoué tout. Loin que leur manière d'agir eût dénoncé leur culpabilité, elle a fait voir, au contraire, la pureté de leurs desseins, l'innocence de leur âme.

Et c'est ce que nous allons montrer par des exemples décisifs.

L'invéraisemblance de l'accusation

Ainsi, nous dit-on, la « conduite », « l'attitude », la « manière d'agir » de Sacco et de Vanzetti révéleraient qu'ils sont coupables?

Quelle conduite, quelle attitude, quelle manière d'agir ? Leur manière d'agir avant le crime ? Leur conduite après le crime ? Leur attitude supposée pendant le crime ?

Examinons cela de plus près.

* *

Nicolas Sacco, né en Italie en 1891, est venu aux Etats-Unis en 1908, lorsqu'il avait dix-sept ans; il en comptait 29 à l'époque du drame. Depuis douze ans, il a vécu dans l'Etat de Massachusetts, sans que personne lui ait fait le moindre reproche.

Ouvrier consciencieux et modeste, il est resté dans la même maison sept années consécutives; au moment de son arrestation, il était employé dans une fabrique de chaussures à Stoughton. M. Michael Kelly, son patron, dit de lui devant le tribunal: *« C'était un travailleur très assidu; il travaillait très régulièrement de 7 heures du matin à la fermeture, à la nuit, et il était au travail tous les jours où l'on peut compter qu'un homme en bonne santé travaillera. »*

Il habitait avec sa femme et son enfant une mai-

sonnette contiguë à l'usine, avec un petit jardin qu'il cultivait aux heures de loisir. On ne lui connaissait aucun vice; il ne buvait pas, il ne sortait pas, il gagnait un salaire honnête de 25 à 30 dollars par semaine. Et comme il n'était pas seulement sobre et casanier, mais aussi économe, il avait à la Caisse d'épargne une réserve de 1.508 dollars.

Bartolemeo Vanzetti était, comme Sacco son camarade, originaire d'Italie; comme lui, il est venu aux Etats-Unis en 1908, et à l'époque du drame, il avait 32 ans. Manœuvre à la Compagnie des Cordages, il avait été licencié à la suite d'une grève en 1916; après quoi, pour assurer son indépendance, il s'était établi marchand ambulant; il vendait du poisson à Plymouth et la plupart de ses compatriotes étaient devenus ses clients.

Sacco était un homme de la terre; Vanzetti était un homme de cabinet, presque un intellectuel. Pendant que Sacco jardinait, Vanzetti lisait les poètes et les philosophes, et il s'était fait une philosophie inspirée de leurs rêves.

« Je veux, disait-il, un toit pour chaque famille, du pain pour chaque bouche, de l'éducation pour chaque cœur, de la lumière pour chaque intelligence. »

« Je sais, écrivait-il à une amie, que le progrès social ne pourra être réalisé que par la vertu, l'abstention des haines; j'ai toujours assez pour mes besoins, je ne veux que le calme, la beauté de la nature, la frugalité. »

Cette philosophie, il la répandait dans des articles de journaux, dans des causeries aux ouvriers des alentours; car il rédigeait fort bien, et il parlait, dit-on, encore mieux.

Aucune condamnation, ai-je besoin de l'ajouter, n'avait frappé jusqu'alors ni Sacco ni Vanzetti; chacun à sa façon, l'un d'une âme sentimentale et confuse, l'autre avec un esprit plus éclairé de raison, croyait à des idées généreuses, à la force exemplaire de la vie simple et de l'amour.

Telle était la manière d'agir des deux hommes avant le crime. Peut-on dire, en vérité, qu'elle les préparait au crime?

Et pendant le crime?

Nos lecteurs se souviennent sans doute des circonstances de l'événement:

En plein jour, dans la rue principale de la ville, et à une heure où elle est très fréquentée, des individus descendent d'automobile, se précipitent sur un caissier et sur son compagnon, les tuent, les dévalisent, remontent en automobile et démarrent, éloignant à coups de revolver les curieux et les importuns. Tout cela en une minute et demie, avec une précision, un ajustement des moyens au but, disons le mot: une perfection technique qui dénote l'étude et l'habitude.

De toute évidence, les auteurs d'un attentat aussi savamment consommé sont des professionnels.

La pensée qu'il ait pu être conçu ou exécuté par cet employé débonnaire qu'est Sacco, cet apôtre d'idéalisme qu'est Vanzetti, cette pensée absurde ne supporte pas une minute d'examen.

L'attitude des meurtriers pendant le meurtre suffit à démontrer aux plus aveugles que les meurtriers ne peuvent être ni Sacco ni Vanzetti.

C'est ce que démontre avec la même rigueur la conduite de Sacco et de Vanzetti après le crime.

Voilà des hommes qui, au dire de l'accusation, se seraient approprié et partagé 15.000 dollars. Une somme pareille, qui arrive tout d'un coup, ça se remarque dans le budget d'un pauvre bougre, et ça devrait se remarquer dans son genre de vie.

Or, l'un et l'autre continuent de vaquer à leurs humbles occupations. Sacco continue de travailler dans sa maison de chaussures; Vanzetti à pousser sa petite voiture de marchand ambulant. Et quand on les arrête, ils sont à peu près sans argent. La police croit un moment qu'ils ont fait porter le butin en Italie par le camarade Coacci; on fouille à l'arrivée les bagages du camarade : rien.

Les assassinats du 25 décembre 1919 et 15 avril 1920 ont été perpétrés devant des témoins nombreux. L'élémentaire prudence commandait aux assassins de s'éloigner le plus tôt possible de Bridgewater et de South Braintree, où ils risquaient à chaque instant d'être reconnus.

Or, que font Sacco et Vanzetti? Ils vont et viennent comme autrefois aux environs ; loin de se cacher, ils organisent pour le 9 mai, à Brockton, qui est à 7 milles de Bridgewater et à 16 milles de South Braintree, un grand meeting qui attirera tous les ouvriers de la région; ils y seront tous les deux exposés aux regards de tous, Sacco sur l'estrade, Vanzetti à la tribune. Est-ce là vraiment l'attitude d'individus dont la conscience est chargée de crimes?

Le 5 mai, dans le tram de Bridgewater à Brockton, un agent les aborde et ils sont arrêtés. Or, des

individus qui, à South Braintree, en plein jour et en pleine rue, auraient à coups de revolver, abattu deux hommes et tenu en respect toute une foule, ces mêmes individus se seraient laissé prendre et menotter par un agent, un seul? A qui fera-t-on admettre cette folle invraisemblance?

* * *

Invraisemblable, en effet, et, à quelque point de vue qu'on l'envisage, apparaît la culpabilité de Sacco et de Vanzetti.

Leur manière d'agir avant le crime, leur conduite après le crime, les circonstances même du crime la rendent inintelligible. L'hypothèse doit en être par tous abandonnée une fois pour toutes.

Il faut d'autant plus y renoncer que les vrais coupables, on les connaît.

Nous allons les désigner.

Madeiros se dénonce coupable

Ce que nous avons amplement démontré jusqu'ici, c'est que rien dans leur attitude ou leur manière d'agir, n'autorise de soupçons sérieux contre Sacco et Vanzetti; c'est qu'à l'heure de l'attentat, ils n'étaient point sur le lieu de l'attentat, mais qu'ils étaient ailleurs.

Invraisemblance, défaut de preuves, alibi certain, cela n'est-il point suffisant pour établir le néant de l'accusation, et pour conclure que non seulement Sacco et Vanzetti ne sont pas coupables mais que le crime serait de les condamner?

Suffisant? Oui. Et pourtant, il faut bien l'ajouter, un mystère subsiste. Sacco et Vanzetti, c'est entendu, n'ont point participé au meurtre de South Braintree. Mais alors, qui sont les meurtriers?

Or, ce mystère, il est possible aujourd'hui de l'éclairer; les meurtriers de South Braintree, il est possible aujourd'hui de les désigner. Dans son livre, M. Frankfurter l'a fait avec précision et courage: c'est, a-t-il répondu, la bande Morelli.

Le 18 novembre 1925, un certain Célestino Madeiros, jeune Portugais enfermé dans la même prison que lui, faisait tenir à Sacco le papier que voici:

I hear by confess to being in the South Braintree shoe Company crime and Sacco et Vanzetti was not in said crime.

F. MADEIROS.

(J'avoue par la présente que j'ai participé au crime de la maison de chaussures à South Brintree, et que Sacco et Vanzetti n'en étaient pas.

Signé : F. MADEIROS.)

Quel crédit convient-il d'attribuer à cet aveu ?

Aucun, nous dit-on. Madeiros est un criminel de droit commun condamné pour meurtre; vous ne voudriez pas vous en remettre à sa parole? Du reste, à faire cet aveu, il a tout à gagner, rien à perdre. Méfiez-vous : il ment.

Que Madeiros soit un criminel de droit commun, condamné pour meurtre, c'est incontestable. Il a, de complicité avec un certain Weeks, attaqué à main armée la banque Wrentham.

Mais je remarque en premier lieu qu'il a été condamné en grande partie sur l'aveu qu'il a fait de son crime. Si c'est un menteur, il ne fallait pas le croire quand il se dénonçait. Et si on l'a cru dans l'aveu de ce premier crime, pourquoi repousser sa déclaration quand il avoue le second ?

Je fais observer en second lieu que des bandits ont été quelquefois capables de sincérité et de remords. Et quand, interrogé sur les mobiles qui l'ont fait agir, Madeiros, répond : « *J'ai vu la femme de Sacco venir ici (à la prison) avec les gosses, et les gosses m'ont fait de la peine* », eh bien ! cette explication en vaut d'autres et elle est, ma foi, vraisemblable.

* * *

On prétend qu'à faire cet aveu, Madeiros avait tout à gagner. Quel gain, s'il vous plaît ?

— Il avait pu entendre dire que le comité de

défense Sacco et Vanzetti était riche, et il avait pu en tirer cette conclusion qu'il serait largement dédommagé.

— Pardon: l'avait-il entendu dire? Comment et par qui?

Quelque temps après l'affaire de South Brintree, il a révélé sa participation à l'assassinat; il l'a révélée à son patron; il l'a révélée à Weeks, son complice. Or, en ce temps-là, il n'y avait point de comité de défense. Ce n'était donc point l'argent du comité qui l'aurait alléché.

En tout cas, il n'a rien à y perdre, ajoute-t-on.

Comment cela, rien à perdre?

Madeiros, condamné à mort, est en instance de revision. Il y a chance pour lui que son procès soit annulé. Or, il parle, il proclame qu'il a commis un second crime. De sorte que, s'il est absous du premier, il sera repris pour le second, et cette fois on ne l'épargnera point. Je dis qu'au contraire, il avait tout à perdre à se dénoncer.

Donc, on peut croire Madeiros; on doit le croire; on peut à tout le moins l'écouter.

Écoutons-le.

Les meurtriers de South Braintree ? C'est la bande Morelli

Voici ce que dit en substance Celestino Madeiros :

« En 1920, alors que j'avais vingt ans, je demeurais à Providence et j'étais affilié à une bande d'Italiens qui avaient pour spécialité de dévaliser les wagons de marchandises.

« Un soir que nous bavardions tous ensemble dans un café, quelques-uns me proposèrent de m'associer à eux dans une affaire qu'ils montaient: il s'agissait de voler au caissier d'une maison de chaussures, à South Braintree, la paie des ouvriers.

« Je fis remarquer que ce n'était point là un vol ordinaire, mais une attaque à main armée, chose nouvelle pour moi.

« Ils me répondirent qu'eux autres, ils avaient fait des tas de coups comme ça; que mon rôle, du reste, serait tout à fait secondaire: Je n'aurais qu'à rester à l'arrière de la voiture, un revolver à la main, pour tenir en respect la foule, si elle se montrait d'humeur à les poursuivre.

« Je me laissai persuader et quelques jours après, le 15 avril, on fit le coup.

« Pour dépister les recherches, on prit d'abord une automobile Hudson, qui nous conduisit dans un bois, et là, on l'échangea contre une automobile Buick qui nous amena vers midi à South Braintree.

« Il y avait avec moi trois Italiens et une espèce d'individu blond et mince qui conduisait l'auto. Le moment venu, ce furent deux Italiens, le plus vieux de la bande et un autre, qui tirèrent. Après quoi, on les prit dans l'auto avec l'argent et l'on décampa. Dans le bois, on refit l'échange de la Buick contre l'Hudson et on revint à Providence où le butin fut partagé. »

* * *

Madeiros, en faisant ce récit, ne cacha rien de ce qui avait été son rôle personnel. Sur le nom et l'identité de ses camarades, il refusa de rien dire. Mais avec un avocat comme M. Thomson, à la fois souple et tenace, la position ne fut pas aisée à tenir. Il dut, ici et là, donner quelques détails qui permettent, on va le voir, la reconstruction de la scène en son entier.

Une bande qui avait pour spécialité de dévaliser les wagons de marchandises !

Or, il y en avait une qui, à ce moment-là, faisait bel et bien parler d'elle : c'était la bande Morelli. Elle avait précisément volé des chaussures de la maison Slater et Morrill, à South Braintree ; et pour ce vol-là, pour d'autres aussi, elle allait comparaître devant la Cour de Justice de Rhode Island. Est-ce que, par hasard, ce serait elle ?

Le conducteur de l'auto était, aux dires de Madeiros, une espèce d'individu blond et mince. Voilà un signalement qui ne répond guère à celui de Vanzetti ou de Sacco et qui, au contraire, convient admirablement à Steve, dit « la Perche », de la bande Morelli. Justement, deux ouvriers de la

manufacture Slater le reconnaissent comme étant resté, ce jour-là, une demi-heure près d'une auto en face de la fenêtre : la concordance se précise...

Ceux qui tirèrent, déclarent Madeiros et tous les assistants, sont deux Italiens, un de 40 ans à peu près, et un autre. L'un d'eux, ajoute un témoin, parlait un anglais clair et correct. Or, ni Sacco ni Vanzetti n'ont l'air d'avoir la quarantaine. Ils parlent peu ou mal l'anglais ; Joe Morelli, le chef de la bande, Italien né en Amérique, le parle à merveille. Deux témoins déclarent qu'un de ceux qui a tiré, c'est Joe Morelli, et un autre reconnaît Mancini, qui est de la bande également.

Ce n'est pas tout. On se souvient que des six balles trouvées dans le corps des victimes, une d'elles provenait d'un revolver Colt, n° 32. On se souvient aussi qu'au témoignage des experts, cinq de ces balles ne peuvent venir des revolvers de Sacco et Vanzetti, et il n'est pas certain que la sixième en provienne.

Or, chose curieuse, Joe Morelli possédait un Colt 32 au moment du crime, et le revolver de Mancini était d'un type et d'un calibre qui correspondaient exactement aux cinq autres balles. N'est-il pas vrai que, de plus en plus, le réseau se resserre ?

L'attentat, de toute évidence, a eu pour objet le vol et les meurtriers ont emporté effectivement 15.776 dollars. Or, Sacco et Vanzetti, après l'attentat, étaient sans argent. Ils en étaient réduits, on se le rappelle, à emprunter un vieux tacot pour enlever des archives et, voulant rentrer chez eux, à prendre le tramway.

Au contraire, après le coup du 15 avril, Madei-

ros possède en banque 2.800 dollars et fait un voyage d'agrément dans l'Ouest et à Mexico.

2.800 dollars, n'est-ce pas à peu près sa part proportionnelle du butin de South Braintree?

Je le demande: Comment douter à présent?

Tous les traits sur lesquels les témoins sont unanimes: la sveltesse et les cheveux du conducteur, l'âge, la physionomie, le langage de ceux qui ont tiré, le type et le calibre des revolvers, la marque de l'automobile, la pauvreté des uns, l'aisance des autres après le crime, tous ces traits absolvent Sacco et Vanzetti, tous confondent la bande Morelli. Selon toute vraisemblance, les meurtriers, ce sont eux.

Mais, encore une fois, nous n'avons pas pour tâche, nous autres, de suppléer la police et l'accusation; nous n'avons pas à découvrir et à dénoncer les assassins. Pour que Sacco et Vanzetti soient innocents, il n'est pas nécessaire que les Morelli soient coupables.

Sacco et Vanzetti sont innocents parce que, contre eux, on ne saurait retenir la moindre charge.

Et ça suffit.

Procès politique

On nous permettra de marquer une fois encore, à cet endroit, le point où nous sommes parvenus.

1) Rien dans la conduite de Sacco et de Vanzetti avant le crime, rien dans leur attitude après le crime ne permettait de les soupçonner;

2) Parmi les balles extraites du corps des victimes, on ne saurait dire qu'aucune d'elles provint de leurs revolvers et on peut dire qu'elles n'en provenaient pas;

3) Aucun témoignage digne de foi n'établit qu'ils se soient trouvés à South Braintree le jour et à l'heure de l'attentat;

4) Au contraire, il résulte de témoignages désintéressés qu'ils étaient ce jour-là et à cette heure-là l'un à Boston et l'autre à Plymouth;

5) Un Portugais, Madeiros, déclare avoir participé au meurtre et sa déposition indique, comme étant ses complices, des individus de la bande Morelli.

Ainsi, de toute évidence, Sacco et Vanzetti ne sont pas coupables et on connaît les coupables réels.

Dès lors, se demandera-t-on, pourquoi les innocents ont-ils été frappés ?

A cela, croyons-nous, il y a deux raisons.

D'abord, la passion politique.

Le procès de Sacco et de Vanzetti n'a pas été

jugé comme un procès de droit commun, mais comme un procès d'opinion.

Sacco et Vanzetti n'ont pas été condamnés parce qu'ils avaient assassiné Parmenter et Berardelli, mais parce que c'étaient des anarchistes et des étrangers, parce qu'ils avaient été des insoumis et des grévistes.

Pour comprendre cet événement, il faut par la pensée se reporter aux Etats-Unis pendant les années 1919 et 1920.

Les anarchistes n'ont jamais été, dans la République américaine, accueillis avec beaucoup de bienveillance : en ce temps-là moins que jamais. Jusqu'ici l'autorité s'était montrée sévère, elle se révéla féroce.

« *Ce fut la page la plus honteuse de notre histoire* », s'écria dans un sermon Mgr Williams à la St John the divine, New-York. Et l'avocat Jackson H. Ralston, convoqué par la Commission parlementaire « *Committee of Rules house of representatives* », ne craignit pas d'affirmer le 30 avril 1920 : « *Nous sommes descendus au niveau de la police politique telle qu'elle existait en Russie au temps des tzars : il est impossible de descendre plus bas.* »

Le Procureur général des Etats-Unis, M. Mitchell Palmer, s'était fait voter par le Congrès en 1919 un crédit de 2.600.000 dollars pour combattre les rats moraux (*moral-rats*) : c'est ainsi, on s'en souvient, qu'on appelait les anarchistes. Et, secondé par le directeur général de la police, M. William Flinn, qu'il appelait « le meilleur spé-

cialiste des Etats-Unis en matière d'anarchie » (*the greatest anarchist expert in the United States*), il réussit à les dépenser.

Aucun moyen ne leur parut interdit : perquisitions, saisies, arrestations s'exercèrent sur n'importe qui, n'importe quand, à propos de n'importe quoi. Des agents provocateurs provoquèrent, en effet, des réunions pour que des rafles fructueuses fussent possibles et ils provoquèrent des crimes, à seule fin d'en punir les auteurs directs et les complices éloignés. Pour extorquer des aveux, on eut recours à des tortures renouvelées du Moyen Age. Bref, confessa M. Palmer lui-même, « *dans la mission de protéger la collectivité contre les attaques des moral-rats, il admet parfois qu'on se préoccupât plus de l'efficacité du piège que de la légalité de sa construction* ».

C'est aux étrangers — on le devine — que l'opinion publique exaspérée s'en prit avec le plus de vigueur. Le 21 décembre 1919, 249 Russes étaient embarqués sur le vapeur *Dulford*. Dans la seule journée du 2 janvier 1920, on arrêta huit à dix mille personnes au sortir de réunions, et le nombre de déportations qui s'ensuivirent approcha de 80.000.

Bien entendu, là-bas comme ailleurs, les hommes d'ordre, ennemis des étrangers et des anarchistes, portaient au plus haut le culte de la patrie et de la propriété. Toute action, toute propagande contre la guerre était brutalement réprimée, et s'il surgissait une grève, les meneurs étaient incontinent licenciés.

Or, Sacco et Vanzetti faisaient partie des « rats moraux » qui grignotent les fondements de la société. Vanzetti, en particulier, écrivait dans l'hebdomadaire anarchiste *Cronaca sowersiva*, et, dans la colonie italienne, il recrutait de nombreuses adhésions. En 1917, lorsqu'une loi obligea les hommes de 21 à 30 ans à s'enrôler, l'un et l'autre, plutôt que de participer à la guerre, s'enfuirent au Mexique ; l'année précédente, une grève ayant éclaté à Plymouth dans la *Cordage Company* Vanzetti avait été le premier à quitter le travail, le dernier à le reprendre, et il n'avait pu être réintégré.

Anarchistes !... étrangers !... anciens insoumis !... tels sont en réalité les griefs adressés à Sacco et Vanzetti. C'est pour cela qu'on les a arrêtés et inculpés. C'est sur cela qu'on les a interrogés et condamnés.

Le 5 mai 1920, lorsqu'ils sont arrêtés dans le tramway de Bridgewater à Brockton et qu'ils en demandent le motif, que leur répond, en effet, le policier Connolly :

« C'est parce que vous êtes des types suspects (suspicious characters). »

Le policier Connolly, dira-t-on peut-être, n'était pas au courant. Or, voici ce qu'écrivait M. Laurence Letherman, attaché pendant trente-six ans au service du Gouvernement fédéral :

« Sacco et Vanzetti, surveillés par la police politique du Ministère de la Justice, furent donc arrêtés le 5 mai à cause de leurs relations avec Coacci et Boda, autres surveillés politiques, et ils furent

interrogés les deux premiers jours au parquet de Brockton sur leur activité de militants anarchistes. »

Ecoutez l'interrogatoire de Vanzetti :

D. — *Dites-nous tout ce que le chef de police Stewart vous a demandé et dont vous vous souvenez ?*

R. — *Il m'a demandé ce que nous faisons à Bridgewater, depuis combien de temps je connaissais Sacco, si j'étais « radical » ou anarchiste ou communiste et si j'avais confiance dans le Gouvernement des Etats-Unis.*

D. — *Avez-vous appris, soit par le chef Stewart, au poste de police, soit par M. Katzmann, que vous étiez soupçonnés de vol et de meurtre ?*

R. — *Non.*

D. — *Ne vous a-t-on posé aucune question, ne vous a-t-on rien dit qui ait pu vous indiquer que vous étiez accusé du crime du 15 avril ?*

R. — *Non.*

D. — *D'après les questions qui vous furent posées, pour quel motif avez-vous cru qu'on vous retenait au poste de police de Brockton ?*

R. — *J'ai cru comprendre qu'on m'arrêtait pour raison politique.*

De même en ce qui concerne Sacco :

D. — *Que se passa-t-il avec M. Stewart qui vous fit penser que vous étiez arrêté à cause de vos menées « radicales » ?*

R. — *C'est parce que la première chose qu'on m'a demandée, c'est si j'étais anarchiste, communiste ou socialiste.*

Les voici plus tard devant les juges ou devant

le jury : sur quoi les interroge-t-on ? Sur leurs idées.

« Vous partagez bien les opinions de Fruzetti, n'est-ce pas ? »

« Vous êtes bien abonné aux mêmes journaux que lui ? »

« Les livres que vous lisez sont bien relatifs à l'anarchie ? »

« Et les tracts que vous aviez chez vous, vous songiez bien à les distribuer ? »

« Quand vous êtes venus chercher l'automobile de Boda, c'était bien pour les cacher ? Mais pour les sortir à nouveau dans un moment plus favorable ? Vous ne vouliez pas les détruire ? Ce n'est pas dans l'intérêt des Etats-Unis que vous agissiez de la sorte ? Dites, était-ce dans l'intérêt des Etats-Unis ? »

L'avocat général qui, en Amérique, on le sait, interroge les accusés, s'ingénie à les harceler, à les exciter pour qu'ils parlent et pour qu'en parlant, ils se discréditent. Et il réussit, en effet, à leur arracher — pour l'édification de MM. les jurés — des critiques sur le pays, une condamnation du régime des classes, des méthodes d'enseignement, des conditions d'entrée à l'Université Harvard, une réputation du capitalisme et de la guerre.

Un seul exemple entre plusieurs :

D. — (Par M. Katzmann) *Ainsi, Monsieur Vanzetti, en mai 1917, vous avez quitté Plymouth pour échapper à l'enrôlement ?*

R. — *Oui, monsieur...*

D. — *Quand le pays entra en guerre, vous avez fui de façon à ne pas avoir à vous battre en soldat ?*

R. — *Oui...*

D. — *Avez-vous dit hier, Monsieur Sacco, que vous aimiez un pays libre ?*

R. — *Oui.*

D. — *Aimiez-vous ce pays-ci au mois de mai 1917 ?*

R. — *Je ne peux pas répondre par un seul mot.*

D. — *Vous ne pouvez pas dire si, oui ou non, vous aimiez les Etats-Unis d'Amérique une semaine avant de vous inscrire dans le premier contingent ?*

R. — *Je ne peux pas le dire en un seul mot.*

D. — *Vous avez deux mots à votre disposition, Monsieur Sacco : oui et non. Lequel des deux est-ce ?*

R. — *Oui.*

D. — *Et pour montrer votre amour pour les Etats-Unis d'Amérique au moment où le pays allait vous appeler pour être soldat, vous avez fui à Mexico ?*

R. — *...*

D. — *Etes-vous allé à Mexico pour éviter d'être soldat de ce pays que vous aimiez ?*

R. — *Oui.*

D. — *Est-ce qu'il vous viendrait à l'esprit de montrer votre amour pour votre femme en fuyant loin d'elle lorsqu'elle a besoin de vous ?*

R. — *Je ne me suis pas enfui.*

D. — *Vous voulez dire que vous êtes parti seulement ?*

R. — *Oui.*

D. — *Pensez-vous que ce soit une chose à faire de quitter son pays quand il a besoin de vous ?*

R. — *Je ne crois pas en la guerre.*

D. — *Vous ne croyez pas en la guerre ?*

R. — *Non.*

Ils ne croient pas en la guerre, le mot est lâché. Et ce mot va les faire juger.

* *

Lorsqu'il s'agit de patriotisme, nul homme, en aucun pays, n'entend avoir le dessous. M. le juge Thayer, vous l'imaginez bien, ne veut point rester en deçà de M. l'Attorney général.

S'adressant aux jurés, il les adjure de faire leur devoir, non point leur devoir de juges, mais leur devoir de soldats. Car ils ne sont pas dans un tribunal, ils sont dans une tranchée pour y affronter l'ennemi et pour l'exterminer.

« L'Etat de Massachusetts a fait appel à vous pour que vous lui rendiez un service extrêmement important. Bien que vous sachiez que la tâche serait ardue, pénible et ennuyeuse, comme de vrais soldats, vous avez répondu à cet appel dans un esprit de suprême loyauté envers l'Amérique... »

« Vous ne devez pas oublier le soldat américain qui, lui aussi, aurait préféré un autre devoir que celui de donner sa vie sur un champ de bataille français. Cependant, lui, avec un courage indomptable et un amour de la justice qui fit honneur à l'humanité et au monde, rendit le service qu'on attendait de lui et fit le suprême sacrifice... »

« Je vous ai convoqués pour que vous rendiez ici le service qu'on vous demande avec le même esprit de patriotisme, de courage, d'amour du devoir dont ont fait preuve nos soldats de l'autre côté des mers... »

Voilà dans quelle atmosphère le procès s'est déroulé, une véritable « hystérie rouge » rôdant autour de la Chambre d'accusation et de la salle d'audience. Et l'esprit du jury et des juges en a été perverti.

L'attentat de South Braintree, ah ! il est bien loin !

Sacco et Vanzetti ont-ils été aperçus près de la manufacture, tirant sur la foule ou guettant les porteurs de cassettes ? Question secondaire.

L'alibi qu'ils allèguent est-il ou non vraisemblable ? Nul n'y prend garde.

Ce sont des anarchistes. Pourquoi en demander plus ?

Anarchistes, ils sont capables de tout, de cela et d'autre chose. S'ils n'ont pas commis ce meurtre, ils en ont commis d'autres et ils pouvaient le commettre. Car « leurs principes sociaux comportent le crime ».

Leurs principes sociaux comportent le crime. Cette phrase de M. le juge Thayer est-elle assez claire ? Montre-t-elle suffisamment que Sacco et Vanzetti ont été victimes de la prévention politique, la plus aveuglante, la plus égarante des passions humaines ?

C'est cela en effet. C'est *cette* raison qui explique leur condamnation.

Il y en a une seconde.

Aucune garantie de justice

Ce qui explique la condamnation de Sacco et de Vanzetti, avons-nous dit, c'est l'excès de la passion politique; c'est, aussi, reconnaissons-le, un certain défaut de passion pour la Justice.

La grande République américaine a connu depuis un siècle un prodigieux développement matériel. Mais le développement intellectuel et moral n'a pas été aussi rapide. Il lui reste à acquérir l'esprit critique qui inspire le doute et un respect scrupuleux des libertés de l'individu.

Nous avons cité le mot de M. le procureur général Palmer : « *Dans notre campagne de défense contre les « rats-moraux », nous nous sommes quelquefois préoccupés plus de l'efficacité du piège que de la légalité de sa construction.* »

Trop souvent, en effet, les Américains professent un médiocre souci des formes légales. Or, la légalité, c'est la garantie de la justice.

* * *

Au lendemain de l'attentat de South Braintree, les hommes intelligents et un peu avertis y avaient vu clairement la main de bandits professionnels ; les autorités furent d'un autre avis.

Pour les autorités, il y a toujours, dans un pays, des suspects. Or, les suspects, il est bon de les empêcher de nuire par tous moyens: qu'on les incarcère sous quelque prétexte que ce soit et qu'on s'en débarrasse. La condamnation d'un suspect importe plus à l'Etat que le salut d'un innocent.

On conviendra que cette philosophie peut conduire assez loin....

Dans une nation civilisée, une saine administration de la justice entend tous les témoins: ceux qui sont défavorables aux accusés et les autres. Or, dans l'affaire que nous examinons, on n'a pas été vivement pressé de faire venir à la barre les témoins favorables. Deux hommes, par exemple, avaient été en situation de bien observer le conducteur de l'auto à l'avant et le compagnon qui se tenait sur le siège arrière: c'étaient MM. Kelly et Kennedy, mais leurs dépositions absolvaient Vanzetti et Sacco: ils n'ont pas été cités.

Trente-trois personnes certifiaient que Vanzetti était à Plymouth, d'autres que Sacco était à Boston; mais ce sont des Italiens: leurs témoignages sont tenus pour négligeables.

Au rebours, avec quelle complaisance, avec quelle reconnaissance on a accueilli des gens qui n'ont rien vu ou rien pu voir, qui se sont rétractés plusieurs fois, des simples, des déséquilibrés, une hystérique; ils sont contre: cela suffit.

Mieux, on a fait un sort aux déclarations d'un individu inculpé de vol, et pour le remercier on a classé la plainte. C'est ça que, dans le Massachusetts on appelle la Justice.

S'il y a, dans un procès de ce genre, une opération délicate, c'est celle de l'identification.

Dés témoins affirment avoir assisté à la scène du meurtre; reconnaîtront-ils le meurtrier? Chez nous on s'y prend d'ordinaire de la façon que voici:

L'individu que l'on soupçonne est mêlé à une dizaine d'individus qui, plus ou moins, lui ressemblent; on leur prête à tous, autant qu'il est possible, les traits par où ceux qui l'ont vu ont dépeint l'auteur du crime; on présente la troupe à tous les témoins l'un après l'autre et on demande à chacun d'eux: « Lequel a tiré, lequel a tué? » Lorsque tous s'accordent à reconnaître le prévenu, il y a des chances que ce soit lui.

Cette méthode a bien été suivie au début de notre affaire. La police de Brockton avait revêtu de bourgerons d'ouvriers Sacco et Vanzetti et une dizaine de policiers et on avait fait défiler devant eux les témoins oculaires. Mais les témoins ayant désigné invariablement comme assassins les policiers, l'accusation ne recommença point l'expérience. Et désormais, c'est Sacco et Vanzetti seulement que l'on soumit à l'épreuve.

Un témoin déclarait-il qu'un des meurtriers portait la casquette enfoncée ou avait les cheveux dépeignés, vite on affublait Sacco d'une casquette descendant à moitié du visage ou on lui mettait la chevelure en broussaille. Après quoi, on s'adressait au témoin: « C'est lui, n'est-ce pas? » Ou bien on lui montrait une photographie au préalable ou on le laissait deux heures auprès de

l'accusé pour qu'il pût l'examiner à loisir. Dans ces conditions, on obtint deux ou trois fois la reconnaissance souhaitée. Procédure scandaleuse; mais l'important, n'est-il pas vrai, c'était le résultat.

Des témoignages, des reconnaissances, certes c'est quelque chose. Si on pouvait avoir indirectement des aveux, voilà qui serait décisif!

A cela s'est appliquée la méthode américaine. Un comité de défense s'était constitué à New-York. Bien entendu, au sentiment de l'accusation, il devait être composé de complices : la méthode américaine a consisté à y faire entrer comme employé un agent de la police, pour espionner et rendre compte.

Sacco avait une femme, Rosina, qui évidemment devait savoir quelque chose : la méthode américaine a consisté à envoyer auprès d'elle un compatriote, Ruzzamenti, pour être son locataire et surprendre à son dénuement et à sa détresse quelques confidences profitables.

Sacco lui-même, isolé dans sa prison, traversa quelques heures de désespoir : la méthode américaine a consisté à le flanquer d'un compagnon Carbone — un mouton, pour employer le terme en usage — qui devait capter sa confiance et lui arracher la confession de son crime.

Dans les trois cas, les tentatives furent sans effet, parce que, devant l'innocence, rien ne pouvait donner rien. Mais quelle loyauté et quelle élégance!

Un des caractères par quoi l'on distingue un Etat policé d'un autre, c'est que la justice y est indépendante de la politique et que les juges, suivant une expression célèbre, y rendent des arrêts, non des services.

Or, qu'avons-nous vu en Amérique? Il résulte des déclarations concordantes de M. Letherman, déjà nommé, et de M. Fred Weygand, tous deux attachés au Ministère fédéral de la Justice, que tout le temps du procès les relations ont été incessantes entre le Ministère et le magistrat instructeur ; que douze fonctionnaires du département ont été employés à la mise en état de l'affaire et que M. West, en particulier, a assuré la liaison avec l'attorney général. On se représente ce qu'a pu être cette liaison: l'un procurant des informations et l'autre promettant la sanction. Dans le langage du droit, cela s'appelle une collusion.

Parlerons-nous maintenant de l'attorney Katzman ou du juge Thayer ? Nous avons esquissé de l'un et de l'autre, au cours de cet article, un portrait assez ressemblant: l'un s'évertuant par tous les moyens, et les plus cyniques, à obtenir une condamnation ; l'autre trop faible et trop borné pour y opposer quelque résistance.

Rappellerons-nous l'obstination avec laquelle M. Katzman, par ses questions insidieuses, a transformé un procès criminel en procès d'hérésie, ou la mauvaise foi diabolique avec laquelle il a manigancé la déposition de l'armurier Proctor et fait d'un rapport favorable une accusation accablante ?

Le juge, en Amérique, doit présenter au jury,

à l'issue des audiences, un résumé des débats. Tout reposait, nos lecteurs le savent, sur la question de savoir si Sacco et Vanzetti avaient été vus tirant sur le caissier et son gardien ou s'ils se trouvaient à Boston ou à Plymouth. Or, à l'examen de ce point essentiel et unique, combien de temps a consacré le juge? Quelques minutes: 2 pages de sténographie sur 24.

C'est à cela, c'est à cette alliance du fanatisme et de la médiocrité qu'ont succombé deux innocents.

* *

En vérité, Sacco et Vanzetti n'ont pas été jugés.

Un jugement rendu dans une atmosphère de haine, après une instruction partielle, sur des témoignages sollicités et des identifications sommaires, dans la collusion des magistrats et du Gouvernement, avec la complicité de l'avocat général et la débilité d'un juge, un jugement de ce genre est une caricature de jugement.

Non, Sacco et Vanzetti n'ont pas été jugés; ils ont été exécutés.

L'arrêt de mort qui les a frappés, ça été un lynchage, non une condamnation.

La grâce, soit ! Mais ensuite la réhabilitation

Maintenant, il faut conclure.

On s'est demandé pourquoi la Ligue des Droits de l'Homme, pourquoi l'élite de la démocratie en France et en Europe s'inquiète d'une affaire qui s'est passée à l'autre bout du monde ?

La Ligue des Droits de l'Homme a peut-être quelque raison particulière. Elle est la Ligue des Dreyfusards. Or, l'affaire Sacco et Vanzetti offre, avec l'affaire Dreyfus, des analogies éloquentes.

Dans l'un et l'autre cas, une injustice a été commise : deux hommes, deux ouvriers, innocents comme Dreyfus, ont été condamnés à la peine capitale ; ils vont l'expier dans quelques heures, si la conscience universelle ne s'y oppose. Et les vrais coupables, nouveaux Esterhazy, que chacun connaît et désigne, ont été recherchés avec le dessein de ne pas les découvrir.

Dans l'un et l'autre cas, des sentiments simples et vulgaires expliquent l'erreur à l'origine : le nationalisme xénophobe, la haine des Juifs hier, aujourd'hui la haine des Italiens et des anarchistes.

Dans l'un et l'autre cas, la reconnaissance et la réparation de l'enquête sont entravés par les mêmes dogmes : la raison d'Etat, l'autorité de la chose jugée ; l'honneur de l'armée ici, l'honneur de la magistrature là-bas.

Dans l'un et l'autre cas, l'aristocratie de l'intelligence, avocats, professeurs, journalistes, émergeant de toutes les sectes religieuses et de tous les partis politiques et suivie peu à peu par la masse populaire, accomplit héroïquement des prodiges pour que le crime des crimes, la mort des innocents, ne soit pas consommé.

Et voilà pourquoi, aujourd'hui, comme il y a trente ans à Dreyfus, la Ligue des Droits de l'Homme s'est intéressée à Sacco et à Vanzetti.

* *

Mais, en intervenant aujourd'hui, comme il y a trente ans, l'élite de la démocratie en Europe a obéi, si j'ose dire, à une raison plus profonde.

La justice, de nos jours, ne connaît plus de frontières.

Toute souffrance subie injustement à l'autre extrémité de la planète, retentit en nous comme si elle était nôtre.

Si Sacco et Vanzetti, dans quelques heures, sont électrocutés en Amérique, la conscience du monde se sentira mortellement frappée.

C'est pour cela que d'avance elle s'émeut, d'avance elle s'indigne, d'avance elle proteste.

* *

Des hommes qui se prétendent renseignés déclarent que le dernier jour, à la dernière heure, le gouvernement de Massachussets graciera les condamnés.

La grâce !

Oh ! certes, oui, pour eux, nous acceptons la grâce.

Il nous semble que, même coupables, ils ont droit aujourd'hui à ne pas mourir.

Voilà six ans qu'ils ont été condamnés au châtimement suprême ; six ans que tous les soirs ils se demandent si la matinée du lendemain ne sera point pour eux la dernière. 2.210 jours, ils ont attendu et souffert la mort ; un souci d'élémentaire humanité commande qu'à la fin on les épargne. Même des Peaux-Rouges ne les achèveraient pas !

Mais que le gouvernement américain n'imagine pas qu'en leur infligeant la grâce par pitié, comme un pardon de leur faute, il achètera la paix.

Pas de paix avec l'injustice !

Il ne s'agit point de pitié ; il ne s'agit point de pardon. Car il n'y a pas eu faute.

Une erreur a été commise ; la justice exige qu'elle soit redressée.

L'honneur de deux hommes a été souillé ; la justice exige qu'il soit lavé.

L'iniquité a été éclatante ; la justice exige qu'éclatante soit la réhabilitation.

Qu'on y prenne garde ! Lorsqu'elle se prolonge démesurément, l'erreur devient crime.

Aussi longtemps que le Gouvernement américain n'aura point réparé son erreur — qui demain serait un crime — aussi longtemps il n'aura pas la paix.



Imp. Centrale de la Bourse
117, rue Réaumur
PARIS (2^e)

